



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT DE SÉJOUR EN EHPAD

ACTUALISER ET OPTIMISER CES OUTILS

La loi du 2 janvier 2002 a introduit des outils permettant de soutenir l'exercice effectif des droits des personnes en EHPAD, et de prévenir des risques de maltraitance. Parmi ces outils, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour s'inscrivent dans un environnement juridique multiple qui se révèle complexe, et parfois source de réclamation ou de contentieux. Ils requièrent donc une attention particulière. Cette attention est d'autant plus d'actualité que les lois récentes - d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 ; de modernisation de notre

système de santé du 26 janvier 2016 ; créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie du 2 février 2016 - imposent une mise en conformité, au moins partielle, de ces outils, au plus tard le 1^{er} juillet 2016.

Cette échéance constitue une réelle opportunité de faire un bilan complet dans une optique non seulement de mise en conformité réglementaire de ces outils, mais également d'optimisation dans une perspective de prévention des risques, par le biais notamment des retours sur expérience.

OBJECTIFS

- S'approprier l'environnement juridique
- Analyser les nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- Identifier des pistes pour optimiser la rédaction, notamment par le biais du retour sur expérience

CONTENU

Introduction

L'articulation entre les outils issus de la loi 2002-02
Hiérarchie des normes, et articulation entre liberté contractuelle et clauses obligatoires ou abusives
Les enjeux, les risques

Les nouveautés

Dispositions issues des nouvelles lois à insérer dans les contrats
Le rétro planning de mise en conformité

Les incontournables

Les clauses minimum obligatoires, les clauses abusives
Les obligations issues de la réglementation
La nécessaire individualisation des outils 2002-02 : projet d'établissement/ de service, revue des spécificités de chaque EHPAD (aide sociale vs payant, accueil de jour, offres spécifiques ...), retour sur expériences et intégration de clauses « préventives » (exemple : prévention des impayés)
La nécessaire articulation avec les autres outils (projet d'établissement, livret d'accueil, projet personnalisé, annexes au contrat de séjour)
Valeur juridique et personnes habilitées à signer le contrat de séjour

Prérequis

Bonnes connaissances de la gestion et du fonctionnement des EHPAD

31 mai 2017 Paris 316€ par personne 1 jour 01 53 98 95 03 formation@fehapp.fr	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

PUBLICS

- Directeurs
- Personnes en charge des admissions
- Responsables qualité
- et toute personne impliquée dans la conception des outils

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices / études de cas
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Conseillère Personnes âgées – FEHAP
- Avocate en droit de l'action sociale et des familles et en droit de la santé